

# CCP – Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet de rénovation énergétique ( 96 heures)

Adossé au RNCP 39180 Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment – Échéance d'enregistrement : 25/08/2029

**Certificateur : Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.**

Référence web :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39180/>

Intervenant : Geneviève DROUET

Effectifs stagiaires : 2 personnes

Duree : 96 h sur 3 semaines temps plein

Tarif : 2976,00 € TTC

Lieu : 9 rue des colonies 29200 Brest



## OBJECTIF PRINCIPAL : CERTIFICATION.

Professionnalisation et montée en compétences

Apprendre à observer, diagnostiquer et analyser un bâtiment existant afin de préparer un projet de rénovation énergétique pertinent, techniquement fiable et économiquement cohérent.

Le participant développera une approche globale du bâti, des systèmes énergétiques et de la performance environnementale, jusqu'à la rédaction d'un rapport professionnel d'état des lieux.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Identifier les caractéristiques structurelles et techniques d'un bâtiment.

Évaluer les performances énergétiques et environnementales existantes.

Identifier les pathologies et dysfonctionnements du bâti.

Maîtriser les outils de mesure et d'analyse in situ.

Structurer, rédiger et présenter un rapport d'état des lieux complet

## PASSERELLES ET POURSUITE DE PARCOURS

Les apprenants peuvent poursuivre vers :

Le Bloc 2 : CCP Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique,

Le Bloc 3 : CCP Accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation du projet,

Ou valider le Titre complet pour obtenir la certification professionnelle niveau 5 du RNCP 39180 Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment

## MODALITES D ACCES :

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/82781746100037\\_TPCAREB39180BC01/82781746100037\\_CAREB39180BC01-SESSION01](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/82781746100037_TPCAREB39180BC01/82781746100037_CAREB39180BC01-SESSION01)

## PRÉ-REQUIS :

Niveau Bac ou équivalent.

Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 7 ans, quel que soit le secteur d'activité.

Aisance avec l'outil informatique (bureautique et recherche documentaire).

Intérêt pour les thématiques environnementales, le développement durable et la performance énergétique.

## PUBLICS CIBLES

Adultes en reconversion professionnelle vers les métiers de la rénovation et de la performance énergétique.

Professionnels du bâtiment souhaitant renforcer leur expertise en audit et accompagnement.

Conseillers habitat, agents territoriaux, diagnostiqueurs ou techniciens souhaitant acquérir une méthode d'analyse complète du bâti existant.

## DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS :

Technicien-conseil en rénovation énergétique

Chargé d'accompagnement en maîtrise d'ouvrage privée

Conseiller habitat durable

Assistant en bureau d'études thermiques

Collaborateur d'architecte ou de collectivité territoriale

## MODULE 1 – RÉALISER L’ÉTAT DES LIEUX DE L’ENVELOPPE ET DES SYSTÈMES DU BÂTIMENT EXISTANT

Durée totale : 48 heures

### SECTION 1 – DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LE BÂTI (14 HEURES)

- Chapitre 1 (7 h) – Introduction à la rénovation énergétique et aux enjeux du diagnostic

Comprendre les enjeux environnementaux, économiques et réglementaires. Identifier le rôle du chargé d’accompagnement dans la chaîne des acteurs (MOA, MOE, artisans, bureaux d’études).

Découvrir la structuration d’un projet de rénovation et les obligations légales (RE2020, DPE, SNBC).

Étude de cas : analyse d’un bâtiment type avant rénovation.

- Chapitre 2 (7 h) – Typologie du bâti et lecture constructive

Identifier les grandes périodes de construction du bâti résidentiel et leurs caractéristiques thermiques.

Connaître les matériaux constitutifs du bâti (pierre, brique, béton, bois, métal).

Lire et interpréter les plans d’un bâtiment.

Atelier pratique : repérage des éléments structurels sur plans réels.

### SECTION 2 – ANALYSER L’ENVELOPPE DU BÂTIMENT (14 HEURES)

- Chapitre 3 (7 h) – Étude de l’enveloppe : composition, isolation et pathologies

Comprendre la fonction de l’enveloppe dans la performance énergétique.

Identifier les parois opaques et vitrées, les ponts thermiques, l’étanchéité à l’air.

Étudier les désordres : condensation, infiltration, moisissures, fissures.

Application pratique : mesures sur maquette et thermographie.

- Chapitre 4 (7 h) – Observer et diagnostiquer les systèmes techniques

Identifier les équipements de chauffage, ventilation, climatisation, ECS.

Évaluer la vétusté, la conformité et le rendement des systèmes.

Comprendre les interactions entre bâti et équipements.

Cas pratique : diagnostic de systèmes énergétiques sur site-école.

### SECTION 3 – RELEVÉ ET COLLECTE DE DONNÉES SUR SITE (20 HEURES)

- Chapitre 5 (7 h) – Méthodologie de relevé et instruments de mesure

Préparer et sécuriser une visite technique.

Utiliser les appareils de mesure : hygromètre, caméra thermique, luxmètre, débitmètre.

Relever les données de l’enveloppe et des installations.

Renseigner la fiche de relevé technique.

- Chapitre 6 (13 h) – Application pratique sur bâtiment existant

Réalisation complète d’un relevé sur un bâtiment réel ou maquette instrumentée.

Collecte, interprétation et mise en forme des données.

Restitution orale et échanges collectifs.

## MODULE 2 – RÉALISER L’ÉTAT DES LIEUX ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU BÂTIMENT EXISTANT

Durée totale : 48 heures

### SECTION 1 – DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE (21 HEURES)

- Chapitre 7 (7 h) – Analyse des consommations et des usages énergétiques

Lecture et exploitation des factures énergétiques (gaz, électricité, fioul).

Identifier les postes de consommation et les pertes.

Conversion en kWhEP/m<sup>2</sup>/an et classification énergétique.

Exercice pratique : calcul du DPE simplifié.

- Chapitre 8 (7 h) – Calculs de déperditions thermiques et bilans énergétiques

Comprendre les principes physiques de la chaleur et des échanges thermiques.

Utiliser les coefficients U et R.

Calculer les pertes globales et par paroi.

Atelier pratique : bilan énergétique d'une maison type.

- Chapitre 9 (7 h) – Simulation énergétique et outils numériques

Découvrir les logiciels Perrenoud, ClimaWin, DPE.

Saisir les données de diagnostic et lancer une simulation.

Lire et interpréter les résultats obtenus.

Comparaison des scénarios et cohérence des données.

### SECTION 2 – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SYNTHÈSE (27 HEURES)

- Chapitre 10 (7 h) – Évaluation environnementale du bâtiment

Identifier les impacts environnementaux : énergie grise, déchets, eau, air intérieur.

Notions de cycle de vie et d'empreinte carbone.

Évaluer le confort thermique, acoustique et hygrothermique.

- Chapitre 11 (7 h) – Diagnostic des pathologies et désordres du bâti

Repérer les anomalies : humidité, fissures, condensation, corrosion.

Identifier leurs causes et conséquences sur la performance énergétique.

Étude de cas : analyse d'un pavillon présentant des désordres typiques.

- Chapitre 12 (13 h) – Synthèse et hiérarchisation du diagnostic énergétique et environnemental

Analyser et prioriser les constats techniques.

Identifier les leviers d'amélioration énergétique.

Rédiger une synthèse structurée.

Atelier : restitution orale et écrite d'un diagnostic complet.



# MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(1 / 2)

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

*Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par la SARL DROUET EXPERTISES, en présentiel, en distanciel synchrone ou en format mixte.*

*Elles fixent les droits et obligations des apprenants, ainsi que les règles d'accès, de participation, d'évaluation et de certification, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi).*

**Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.**

### ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU définissent les modalités d'accès, d'utilisation et de participation à l'ensemble des formations organisées par la SARL DROUET EXPERTISES.

### ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les formations proposées s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code du travail (articles L.6313-1 et suivants) et ont pour objectif le développement et la reconnaissance des compétences professionnelles.

Elles peuvent conduire à la délivrance d'un titre professionnel ou d'une certification inscrite au RNCP.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS ET CONVOCATION

Après validation de l'inscription, chaque apprenant reçoit une convocation, un questionnaire de positionnement et les modalités d'accès. Les inscriptions sont validées sous réserve de remplir les prérequis précisés dans le programme de formation.

### ARTICLE 4 – PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

Les formations présentielles se déroulent dans des locaux conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Les stagiaires doivent respecter les horaires, signer les feuilles d'émargement, et adopter un comportement professionnel et respectueux. Toute perturbation peut entraîner l'exclusion du participant.

### ARTICLE 5 – PARTICIPATION EN VISIOCONFÉRENCE

Les formations en distanciel synchrone se déroulent sur une plateforme numérique sécurisée. L'apprenant doit disposer d'un équipement adéquat et participer activement avec sa caméra activée.

Le partage de liens, l'enregistrement ou la diffusion non autorisée sont interdits.

### ARTICLE 6 – PARCOURS DE L'APPRENANT ET ÉVALUATIONS

Le parcours de l'apprenant comprend :

1. un positionnement initial pour identifier le niveau et les besoins ;
2. des évaluations de progression tout au long du parcours ;
3. une évaluation finale des acquis obligatoire ;
4. des questionnaires qualité à chaud et à froid.

Les documents de fin de formation (Certificat de Réalisation et Attestation de Fin de Formation) sont délivrés uniquement si l'apprenant a suivi l'intégralité du parcours et réalisé les évaluations requises.

### ARTICLE 7 – SUIVI ADMINISTRATIF ET TRAÇABILITÉ

Un dossier individuel de formation est constitué pour chaque participant, comprenant conventions, émargements, évaluations, questionnaires et documents de fin de formation.

### ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques et administratives, conformément au RGPD. Chaque apprenant peut exercer ses droits en écrivant à formation@drouet-expertises.net.

### ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de la SARL DROUET EXPERTISES. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

### ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

L'apprenant s'engage à suivre les formations avec assiduité et à respecter les consignes pédagogiques. L'organisme s'engage à fournir les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires.

### ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Brest.

# MODALITÉS GÉNÉRALES & PÉDAGOGIQUES

(2/2)

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES FORMATIONS

### ARTICLE 12 – OBLIGATIONS DE L'APPRENANT DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS ET EXAMENS DE CERTIFICATION

L'apprenant s'engage à participer à toutes les évaluations prévues, à respecter les consignes du certificateur, à fournir les pièces nécessaires, et à se présenter aux examens. Toute absence non justifiée entraîne la non-délivrance de la certification.

### ARTICLE 13 – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT

Les formations reposent sur une pédagogie active et professionnalisaante, incluant apports théoriques, études de cas et mises en situation.

Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent, de supports actualisés et d'un accompagnement adapté.

### MENTION FINALE

Les présentes CGU garantissent un cadre pédagogique, éthique et inclusif conforme au Référentiel Qualiopi.

Elles sont intégrées à chaque programme de formation et doivent être connues et acceptées par tout apprenant avant le démarrage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2025

SARL DROUET EXPERTISES - Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53290923229 auprès du préfet de la région Bretagne.

## DONNÉES STATISTIQUES

Données chiffrées du Certificateur : Ministère du Travail et du Plein emploi - RNCP 34158 ( échéance au 26/06/2024)					
Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	98	0	77	77	88
2024	NC		NC	NC	NC
Données chiffrées DROUET EXPERTISES _ Habilitation à former et à certifier obtenu en 2025 _ RNCP 39180 ( échéance au 25/08 /2029) en attente					
Formation suivie 2025 - 2026	Nombre d'apprenants	Nombre de certifiés	Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé à 6 mois (%)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (%)	Taux de satisfaction globale de la formation suivie
RNCP39180BC01					
RNCP39180BC02					
RNCP39180BC03					
Indicateurs chiffrés DROUET EXPERTISES des performances des actions de formations RNCP 39180 - Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment ( en attente)					
Taux d'abandon du parcours de formation	Taux de satisfaction globale des apprenants ( issue du questionnaire à chaud)	Taux d'assiduité / présence (émergences)	Taux de réussite aux évaluations de parcours de formation	Taux de réussite aux épreuves de certification	Taux de recommandation de la formation